

Dossier 2

**Etude de l'enclos monastique,
du bourg et des faubourgs**

DOSSIER 2

L'étude de l'enclos monastique, du bourg et des faubourgs

L'enclos abbatial a été aménagé sur un promontoire granitique ; nous le décrivons dans son état actuel (**fig. 115**). Le monastère occupe un rectangle orienté nord-sud avec une excroissance au sud-est, sur une superficie de 1,30 ha. Cette esplanade à peu près plane est surplombée sur un côté et surplombe sur les trois autres côtés. Au nord, la terrasse dite de l'Angleterre domine l'espace monastique de 2 m et est limitée, au-delà, par les maisons du village de Grandmont. A l'est, l'esplanade monastique surplombe l'étang des Chambres de plus de 9 m, par la terrasse orientale. Un espace de circulation sépare le pied de cette terrasse de la berge de l'étang ; on y trouve des aménagements hydrauliques. Au sud, le monastère surplombe de 3 m un espace non construit (jardins), d'une superficie de 0,15 ha, limité au-delà vers le sud par un second mur de terrasse. Une voie, probablement ancienne, longe le pied de cette terrasse et des habitations (dont une au moins de la fin du XVI^e siècle) sont implantées au sud de cette voie. A l'ouest, l'esplanade monastique domine de 4 m le probable espace économique, lui-même étagé et séparé en deux grandes parties par un mur de direction est-ouest probablement ancien. La superficie totale de cet espace, limité à l'ouest par un mur de clôture et de terrasse, avoisine 0,40 ha. Cette organisation reflète à la fois la volonté de bien identifier matériellement les espaces, démarche typique de la période médiévale, et la nécessité de composer avec un relief originellement accidenté grâce à l'étagement de ces mêmes espaces.

Les infrastructures du bourg (**fig. 116**) ont été progressivement mises en place à partir de la seconde moitié du XII^e siècle⁴¹⁷. La fréquentation de l'abbaye par les Grands, les visites pontificales et la tenue des chapitres généraux permettent de supposer l'existence d'hébergements importants et d'un réseau de communications desservant le site. Les aménagements en terrasses, comptant trois à quatre niveaux, jouent un rôle majeur dans l'organisation du promontoire, en servant de support aux bâtiments et en créant des espaces de mise en valeur agricole. Toutefois, les possibilités limitées d'extension expliquent que les flancs sud et ouest du promontoire ont été les premiers saturés par les constructions, entraînant le développement de faubourgs.

L'habitat grandmontain peut être mixte, en cumulant des fonctions résidentielles et des fonctions liées à une activité agricole, avec de grands espaces de stockage. Son implantation dans le bourg comme au faubourg des Barrys est fonction du relief, auquel les bâtisseurs grandmontains ont dû s'adapter. Cela s'est traduit notamment par une exploitation partielle du substrat retravaillé et adapté pour servir de fondation dans les caves et les celliers. La construction des maisons grandmontaines est généralement simple mais soignée, avec des moellons de granit de moyen appareil grossièrement équarris et assez régulièrement montés et avec des joints

⁴¹⁷ A la fin du XII^e siècle, certaines habitations privées possèdent un étage. Dans un texte de 1188-1189, un fils annonce à sa mère que trois pèlerins doivent venir *ad hospitium* (pour être hébergés dans sa demeure sans doute) et il l'exhorte à les recevoir au mieux, notamment en les faisant monter à l'étage pour accéder à la salle à manger (*in altiori coenaculo*). Dom J. Becquet, *Scriptores ordinis grandimontensis*, Turnhout, 1968, p. 299.

épais lorsqu'un mortier est présent. Les ouvertures comme les fenêtres et les portes, lorsqu'elles sont en place, bénéficient d'un certain soin, avec une taille plus fine des moellons et des moulures discrètes sur les appuis de fenêtres et les linteaux. Les habitations ne sont pas exemptes d'un certain confort, avec des cheminées en pierre et des commodités comme des éviers, des potagers ou des fours.

La typologie des aménagements hydrauliques se montre variée et témoigne de la mise en place d'un système d'adduction d'eau abouti, qui prend la forme d'un service à l'abbaye et à la population dont l'usage est parfois codifié.

Les sources écrites comportent des éléments laissant penser que le bourg disposait d'un système fortifié, au moins à la fin du Moyen Âge⁴¹⁸. Mais les prospections archéologiques n'ont révélé aucune structure de type « porte » et les traces de maçonneries évoquant des sections de courtine se sont révélées ténues.

Loin de l'image d'une occupation qui se serait générée de manière très spontanée aux abords du bourg, les sources écrites et l'archéologie nous renvoient l'aperçu d'un espace urbain ou semi-urbain organisé selon un schéma structuré, minutieusement géré par les religieux qui en tirent une rente, au moins à partir du XV^e siècle. Une partie des informations contenues dans les actes d'époque moderne témoigne d'une gestion suivie de l'espace du bourg, touchant jusqu'à l'accès à l'eau. On retrouve dans ce petit bourg des logiques et des éléments communs aux plus grandes villes, avec une codification de la gestion des ressources, une répartition des populations différenciée selon les quartiers et une gestion de l'espace urbain.

Concernant la topo-archéologie, en 2013, le levé a concerné les parcelles correspondant à l'emplacement présumé des bâtiments claustraux et de l'église abbatiale. En 2014, il a été poursuivi vers le nord, avec la terrasse dite de l'Angleterre, vers l'ouest, avec l'espace économique de l'enclos monastique, et vers l'est, avec la berge occidentale de l'étang des Chambres. En 2015, tout le secteur sud-ouest, en terrasses a fait l'objet d'un relevé topographique à la suite d'une opération fastidieuse de décapage. En 2016, nous n'avons pas jugé utile d'entamer une nouvelle opération sur les abords restant à relever, essentiellement le versant occidental du promontoire. En 2017 et 2018, nous avons pris contact avec les différents propriétaires et locataires des parcelles situées sur le versant occidental mais une végétation sans cesse plus envahissante a ralenti notre « enthousiasme topographique » en 2019, d'autant que notre topographe, en phase finale de rédaction de thèse, n'a pas pu être des nôtres. Nous verrons ce que donne le relevé LiDAR.

Dans le cadre de l'archéologie du bâti, les relevés pierre à pierre des terrasses méridionale et orientale de l'abbaye ont été réalisés en 2013. En 2014, l'étude du saillant de la partie nord de la terrasse orientale a montré un ensemble cohérent, qui vient s'appuyer sur la terrasse proprement dite. Il s'agit d'un imposant renfort établi a posteriori, dans le prolongement de l'église. Cette avancée peut

⁴¹⁸ Le terrier de 1496 mentionne plusieurs portes édifiées aux principaux points d'accès du bourg.

se présenter comme un belvédère dominant une pièce d'eau et rappelle les terrasses associées aux « Jardins à la Française » de l'époque moderne. En 2015-2016, nous avons relevé le pignon ouest de l'église médiévale, qui dispose de deux contreforts latéraux mais d'aucun portail, l'entrée se faisant sur le côté nord. En 2016, deux sondages ont été réalisés dans le cadre de la future restauration du mur de terrasse sud, pour connaître l'état du parement interne, préciser le type d'ancrage du mur et déterminer l'éventuelle présence de structures archéologiques accolées à la terrasse. La concordance stratigraphique des deux sondages a permis de proposer une hypothèse d'évolution pour cette partie de l'enclos monastique : espace d'agrément aux XVII^e-XVIII^e siècles, utilisation agricole à partir du début du XIX^e siècle. Les recherches ont été complétées par le relevé du mur-terrasse du bâtiment sud du monastère. En 2017, la terrasse nord, dite de l'Angleterre, a été relevée pierre à pierre. Le mur, d'orientation ouest-est et reconstruit récemment sur ses extrémités (présence de ciment), est bâti avec des granits micro et macrogrenus, sous la forme de pierres taillées en grand ou moyen appareils et de moellons. Les réemplois sont assez fréquents : des claveaux, un linteau, des tores... Deux coups de sabre délimitent un espace de 25 m de long et sont associés à deux chaînages d'angle qui marquent un retour à angle droit. Il pourrait s'agir des vestiges du bras nord du transept de l'église du XVIII^e siècle.

En 2018, le relevé du mur d'enclos et de terrasse occidental a été commencé depuis la partie sud, à l'endroit où le mur ne forme pas terrasse mais seulement un enclos. Seule une partie de la paroi interne (côté est) a été relevée : 5,20 m sur les 8 mètres que compte cette section. Si on ne note aucun réemploi sculpté, il est fort possible que certaines pierres proviennent de constructions antérieures. Vers le nord, le mur forme terrasse et son sommet est couvert d'une protection de blocs taillés en arrondi.

Dans le cadre de l'inventaire du bâti ancien et des prospections au sud de l'enclos monastique, l'étude réalisée durant la campagne 2014 s'est inscrite dans la continuité des observations et des relevés préliminaires effectués en 2013, qui marquaient le début d'une démarche destinée à étudier l'habitat civil de Grandmont et à rechercher les traces d'un parcellaire ancien dans les caves des maisons du bourg. En 2015, l'action a été centrée sur les abords du monastère, notamment sur le bourg (au nord) avec repérage des éléments anciens en place dans les maisons pour une datation relative de ces dernières. L'objectif était de comprendre l'organisation spatiale de ce « bourg » : relation avec le monastère, évolution, traces de fortification... Au sud du monastère, l'étude des vestiges de l'habitat étagé le long et au-dessus du ruisseau qui relie l'étang des Moines à l'étang de Malessart, a permis de retrouver les espaces de vie et de travail, tels qu'ils étaient encore visibles il y a un demi-siècle. En 2016, une première synthèse intermédiaire a été proposée. L'espace interne de la clôture de l'abbaye est déjà densément occupé au cours du Moyen Age tardif et il est possible que, progressivement et peut-être au cours du XV^e siècle, les officiers de justice, les bourgeois et les clercs se soient mis à habiter le long des extérieurs de l'abbaye, dans les secteurs déjà dotés d'aménagements en terrasses et

d'équipements hydrauliques, si ceux-ci n'ont pas été en partie créés pour la circonstance. Si la présence de plusieurs portes attestées par les sources écrites peut témoigner de l'existence d'une enceinte, les témoins archéologiques restent très ténus. Toutefois, l'existence des terrasses, parfois de très grande hauteur, rendent le promontoire difficile d'accès et pourraient avoir eu un rôle défensif, à plus forte raison quand elles étaient surmontées de parapets ou d'habitations. En 2017, un douloureux problème familial a empêché Sébastien Porcheret de poursuivre ses investigations dans le bourg et les faubourgs de Grandmont.

En 2018, une synthèse des résultats de l'étude réalisée pendant 5 ans a été présentée dans le rapport (enjeux, méthodologie, mise au point, bilans historiographique et archéologique) ainsi qu'une première approche du système d'adduction d'eau potable de l'abbaye.

Cette année, l'équipe s'est concentrée sur l'étude de la grange du Coudier, répondant ainsi à une sollicitation du Service régional de l'Archéologie. Les résultats de toutes les études sont présentés dans le dossier 3.

Concernant les abords immédiats de l'abbaye, nous avons cependant progressé sur quelques points.

I. Suite du relevé du mur d'enclos et de terrasse occidental (partie sud)

La partie sud du mur d'enclos occidental a été relevée en interne (fin du relevé 2018) et en externe (relevé 2019). Etabli sur un terrain en pente nord-sud, le long d'un chemin de contournement du monastère qui surplombe le versant occidental du promontoire, ce mur ne forme pas terrasse à l'endroit du relevé mais juste au nord. L'extrémité méridionale s'incurve doucement vers l'est avant de laisser place à un petit amas de pierres formant l'angle sud-ouest de l'enclos monastique.

Ce mur, dans sa partie interne (**fig. 117**), se compose de 9 à 10 assises s'étendant sur une longueur de 8,50 m et une hauteur moyenne de 2 m. La partie supérieure du mur est mal construite alors que les cinq assises inférieures sont régulières. Un ressaut, visible au niveau de l'assise inférieure, marque certainement le début de la fondation du mur (aucun sondage effectué à ce stade de l'enquête). On note de possibles réemplois (forme et taille), dont un bloc avec la lettre « R » gravée. Vers le nord, le mur s'est effondré. La présence de ciment témoigne de travaux de restauration récents et plutôt hâtifs. Selon les propos d'un habitant, le mur a été endommagé par l'explosion d'une grange qui était située à proximité et du côté est, ce qui pourrait expliquer que la face externe, vers l'ouest, soit mieux conservée.

Le relevé de cette face externe (**fig. 118**) a permis d'évaluer l'épaisseur du mur (1 m). Huit assises sont visibles, le reste étant masqué par un petit glacis de terre (non dégagé à ce stade de l'enquête). Le

mur est construit en moyen appareil de granit, dont les plus imposants blocs sont disposés en partie basse ; les plus petits et les plus irréguliers en partie haute. La disposition des blocs est plutôt régulière, sauf dans la partie nord où les blocs ne suivent plus les assises. Un mortier de terre équilibre la construction, complété par du ciment à l'extrémité septentrionale et vers la rangée de pierres couronnant le mur. Des pierres de calage sont présentes dans les joints du mur. Deux blocs, l'un en assise inférieure vers le sud et l'autre au niveau de la cinquième assise en partant du bas vers le nord, présentent un trou de petite taille avec des traces de rouille. Deux pierres (deuxième et cinquième assises du côté sud) se distinguent par leur aspect plus lisse et pourraient être deux claveaux réemployés. Enfin, un autre réemploi possible, en troisième assise du côté nord, est une pierre rectangulaire avec encoche.

II. Réflexions historiques sur l'espace nord de l'abbaye de Grandmont (Martine Larigauderie-Beijaud)

Grandmont, placé dans la Marche, proche d'axes de circulations, en limite d'une région limousine aux frontières parfois floues, apparaît bien comme politiquement intéressante alors qu'Henri II est contesté dans la décennie 1170. Peut-être, même avant de réussir à devenir comte de la Marche, a-t-il désiré s'appuyer sur cet établissement religieux au point d'y installer une résidence avec une salle d'apparat (*aula*)⁴¹⁹ ? Par tradition, elle est localisée au nord de l'abbaye, en un lieu nommé « l'Angleterre » (fig. 119). Ce toponyme est mentionné à propos de l'inhumation des entrailles d'Henri le Jeune⁴²⁰.

C'est encore à Grandmont qu'Henri II achète le comté de la Marche en 1177, en présence entre autres de l'évêque de Poitiers et de l'archevêque de Bordeaux⁴²¹. Pour la canonisation (1189) sont présents les archevêques Henri de Bourges, Rainaud d'Apamée, Hélié de Bordeaux, les évêques Sébrand, Guillaume de Poitiers, Hélié de Saintes, Adémar de Périgueux, Gérard de Cahors, Bertrand d'Agen ainsi que des abbés⁴²². Où séjournent-ils ? Pouvons-nous envisager l'existence d'une résidence spécifique pour les hôtes princiers de l'abbaye ?

Le document le plus ancien est le terrier de 1496. Le notaire situe, en premier, les bâtiments dans l'enclos de Grandmont nommé *basse-cour* et commence par une *aula*. Maître Jean de Mézières dispose

⁴¹⁹ Les chroniques mentionnent le très fort penchant du roi-duc pour Grandmont (*propensissimus*).

⁴²⁰ Yeux, cervelle et ventre du fils d'Henri II mort en 1183 sont « ensevelis » dans « l'Angleterre », AD Haute-Vienne, I sem 10 f. 38, d'après Geoffroi, ch. 20.

⁴²¹ Roger de Hoveden, *Chronica*, Rolls Series 51, ed. W. Stubbs, Londres, 1869, vol. II, p. 24 ; Benoît de Peterborough, *Gesta regis Henrici secundi benedicti abbatis : the chronicle of the reigns of Henry II and Richard I*, ed. W. Stubbs, Londres, 1867, vol. I, p. 197.

⁴²² *Scriptores Ordinis Grandimontensis, De Revelatione*, ch. 4, p. 284.

d'une maison ou *aula* aménagée au-dessus d'une étable appelée la « salle sur la Roterie » (atelier du charron, *rotarius* ?), près de la porte *Fortalia*. Entourée de murs (*muris*), l'appareil est de forme *quadrata*. C'était donc une construction soignée, peut-être liée « à chaux et à sable ». Vincent Guillot, curé de Saint-Sylvestre, et son frère Pierre habitent la maison voisine de la basse-cour : la « Palaterie » qui, avec son « ballet ou galerie », pourrait bien être une partie de bâtiment noble.

Jean Lévesque (XVII^e siècle) apporte des précisions⁴²³. Après la mort du jeune Henri en 1183, Richard Cœur de Lion poursuit les travaux avec son officier local, Brandin : « le connétable de France et le duc du Poitou laissèrent l'achèvement du reste de la construction au roi lui-même, affirmant que cela dévorait leur fortune, et se consacrèrent à la construction de deux palais dans l'enclos (*intra metas*) de Grandmont ». Puis le « sénéchal du Poitou et de Gascogne », sans doute Bertin, prend en charge la construction de Grandmont. Outre les deux édifices (*duo palatia*), « dont il ne reste que les vestiges et le nom », « on raconte qu'il fonda aussi les chapelles Saint-Jean-Baptiste, Marie-Madeleine et Saint-Michel ». Saint-Jean-Baptiste et Saint-Michel sont toutes les deux voûtées et superposées, sans doute au nord, dans « l'Angleterre ».

Vers 1636, *ex maceriis trium sacellorum, aedium Anglicarum et coemeterii tumulorum* (« avec les pierres des murs de trois chapelles du bâtiment de l'Angleterre et des tombes »), l'abbé Barny répare le monastère. En 1638, dit le père Charles Frémon, se termine la démolition d'une « fort belle chapelle double dont la haulte était dédiée à saint Michel et celle de dessous à saint Jean-Baptiste. Cette chapelle servoit d'oratoire au Roy [Henri II] qui séjournoit quelquefois à Grandmont⁴²⁴ ».

Dans les terriers du XVII^e siècle, Léonard Bandel, marchand, habite la maison de Notre-Dame au faubourg du Parc et possède la maison de l'Anglois. L'Angleterre est mentionnée par l'architecte Naurissart en 1732 : c'est alors une terrasse de 15 pieds de large, « et de 4 pies élevée au dessus du jardin »⁴²⁵.

III. Reconnaissance sur l'étang des Chambres (Bernard Bernaben)

Le rapport 2017 (vol. II, Annexes) contient à la page 310 la description d'un fait archéologique H 53 intitulé « bief du moulin de La Jonchère » qui comporte, en particulier, une « terrasse d'une vingtaine de mètres de long composée d'un mur vertical en moyen appareil de granit d'environ 1,75 m de haut ».

⁴²³ J. Lévesque, *Annales*, p. 141 et 175.

⁴²⁴ Médiathèque de la Rochelle, fonds Millot, d'après Bibliothèque de Tours, ms n° 999. Chroniques de Charles Frémon, p. 83.

⁴²⁵ AD Haute-Vienne, 5 H 125, n° 32 et 5 H 159. AD Hérault, 49 J 9.

Une reconnaissance un peu plus poussée de cet ouvrage a été effectuée (**fig. 120**), au cours de la présente campagne⁴²⁶, sur un linéaire d'environ 60 m partant de son extrémité présumée, non loin du grand mur de terrasse orientale, et jusqu'à son origine perceptible au droit d'un mur grossièrement appareillé, perpendiculaire au vallon, dans le prolongement de la terrasse dite de « l'Angleterre ». A cet endroit, une rigole (à sec) longe la bordure nord-ouest de l'étang et semble poursuivre son trajet en crête de l'ouvrage étudié.

1. Description de l'ouvrage

Il est, sur une vingtaine de mètres environ, constitué d'un mur en moellons de granit en petit et moyen appareil, non jointoyés d'une hauteur variable entre 1,20 et 1,70 m (**fig. 121**). La première assise n'est pas fondée mais posée sur une préparation de sable et de cailloux. Derrière le parement, l'espace entre le mur et le talus, d'une largeur variant entre 0,80 et 1,20 m, est rempli sans soin particulier de pierres de granit. Le mur contient quatre éléments en réemploi provenant de l'un des états de l'abbaye médiévale (**fig. 122**). L'ensemble est perturbé par l'envahissement des fortes racines des nombreux arbres implantés sur le talus dominant.

L'aménagement se poursuit sur une quarantaine de mètres par un simple talus à 45° chemisé par un amoncellement de pierres peu ou pas organisées (**fig. 123**).

2. Sondages en crête de l'ouvrage

Quatre petits sondages superficiels ont été réalisés.

- Sondage 1 (**fig. 124**) : à l'extrémité côté mur de terrasse est : sur 2,50 m de long et 0,60 m de large représentant la moitié de la largeur de la crête. Sous 0,30 à 0,40 m d'humus, une couche de petites pierres, de cailloutis et de sable est apparue, suggérant la présence d'un caniveau grossier. Si caniveau il y a, son fil d'eau se trouvait à 0,30 m au-dessous du sommet de la dernière assise. En outre, il s'est avéré que cette extrémité de l'ouvrage est en connexion avec trois moellons alignés ayant une orientation différente de celle de l'ouvrage, à peu près parallèle à celle du mur de terrasse oriental.
- Sondages 2 et 3 (**fig. 125**) : à deux endroits sur le couronnement du mur. Ces sondages ont mis en évidence, sous la couche d'humus, le remplissage du mur avec des pierres de granit de petit module.
- Sondage 4 (**fig. 126**) : à l'extrémité du côté de la queue de l'étang, sur 3 m de long et 1 m de large, à la jonction avec une possible rigole de dérivation du ruisseau alimentant l'étang. Après dégagement

⁴²⁶ Réalisé avec le concours et l'expertise de Christophe Cloquier.

d'une couche d'humus de 0,10 à 0,20 m, une couche de sable et de gravier est apparue ; elle pourrait attester une ancienne circulation d'eau à ciel ouvert.

3. Hypothèses sur la destination de l'ouvrage

Trois hypothèses sont envisageables :

- un ouvrage de soutènement de la berge de l'étang, dans un secteur où elle est surmontée par un talus particulièrement abrupt ;
- un marche-pied pour longer l'étang à un endroit où la berge est très escarpée ;
- un ouvrage à finalité d'aqueduc pour amener l'eau dérivée du ruisseau alimentant l'étang, avec une faible pente, jusqu'au secteur situé au pied du mur de terrasse oriental.

Ces trois hypothèses sont plausibles, ne sont pas contradictoires entre elles et peuvent être envisagées cumulativement.

La troisième hypothèse, a priori la moins évidente, semble être accréditée par les indications des sondages 1 et 4, qui révèlent la présence de sable et de gravier habituellement trouvés au fond des « levades » et autres rigoles conduisant de l'eau avec une faible pente. En outre, les archives attestent l'existence d'un besoin d'eau dans le secteur du mur de terrasse oriental, à un niveau supérieur à celui de la surface de l'étang. Le rapport Naurissard (1732) indique la présence de « réservoirs de poisson qui sont au long du mur de terrasse ... qui a environ 25 pieds (8,12 m) de hauteur ». Le procès verbal d'estimation de l'étang des Chambres⁴²⁷, du 24 février 1791, lors de sa vente comme bien national, mentionne l'existence « d'un petit moulin à une seule meule construit dans ledit étang, lequel servoit à moudre le grain de la communauté, mais ne pouvoit mouvoir que dans la plus haute crue des eaux ». Il est encore question des vestiges d'un moulin à l'intérieur de l'étang dans un acte de partage, en date du 7 juin 1885⁴²⁸, d'« un étang actuellement en pré... avec les mesures d'un moulin joignant ledit pré des Chambres ». Cet acte stipule que l'un des copartageants (celui dont le lot jouxte le grand mur de terrasse), à l'avenir, « passera chez lui au moyen d'un chemin qu'il fera à ses frais de manière à venir sortir sur la chaussée par l'ancien moulin » et que « le mur de l'ancien moulin qui doit servir de borne entre les deux lots ne sera pas démoli ».

⁴²⁷ AD Haute-Vienne 1Q321.

⁴²⁸ AD Haute-Vienne, notaire Léonard Barny, 4 E 74, art. 211 (Document signalé par Marthe Moreau).